

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-51 2025, ANNEE DU CENTENAIRE MARCELLE DELPASTRE

Date de la convocation
17/09/24

Le 24 septembre 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte	X				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre		G. SALVIAT	X		
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5			5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER
Mesdames Manon CAMPENET, Marie MAZURIER, Mélanie LE NUZ et Véronique GIESSLER

CODE PROJET : 4200**Charte de Parc 2018-2033 :****Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale****Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel****Mesure 18 : Promouvoir la culture et la langue occitane****Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur****Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire****Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création****Mesure 37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales****Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.15****Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2013-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant que la participation aux manifestations du centenaire de la naissance de Marcelle Delpastre s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment aux titres des mesures 18, 35 et 37 de la Charte de Parc 2018-2033.

Contexte :

En 2025, nous fêterons le centenaire de la naissance de Marcelle Delpastre, belle occasion de mettre en lumière cette figure limousine emblématique.

Un comité de pilotage chapeauté par la Région Nouvelle-Aquitaine, et dont l'Institut d'Etudes Occitans (IEO) du Lemosin est activement partie prenante, travaille depuis début 2024 pour susciter l'organisation d'événements et recenser les manifestations prévues. Il est également chargé d'organiser une manifestation de lancement de l'année Delpastre, à la fois à Limoges et à Bordeaux en janvier 2025.

Un groupe de pilotage élargi auquel participe les PNR de Millevaches en Limousin (PNR ML) et Périgord-Limousin s'est mis en place en juillet 2024. L'objectif de ce groupe est de centraliser les initiatives liées au centenaire et de proposer une communication commune en 2025. Dans ce cadre plusieurs projets sont proposés afin d'inclure le PNR ML, là où est née et a vécu l'autrice, dans cette programmation.

Description du projet :

Marcelle Delpastre est née et a vécu sur le territoire du PNR de Millevaches.

Les projets suivants pourraient permettre au PNR ML de participer à ce centenaire, en accord avec les valeurs et la culture qu'il porte.

- **La Cie LILO - Marcelle à l'oreille**

La compagnie LILO, travaille actuellement sur la création d'un entre-sort de poésie bilingue autour des écrits de Marcelle Delpastre.

Une sélection de poésies/textes de Marcelle Delpastre seront chuchotés à l'oreille d'un public composé de 3 à 5 personnes dans un entre-sort de 4 à 5 m² qui prendrait la forme d'une cabane. Cette forme de représentation épurée est adaptée aux manifestations plurielles et permet à un petit nombre de personnes de vivre un temps de partage autour de Marcelle Delpastre, une sorte de passation de secret. Chaque passage dans l'entre-sort durera quelques minutes, il s'agit d'offrir une pause au participant, un temps pour soi.

Une résidence d'une semaine d'écriture a eu lieu au printemps 2024 à Limoges en partenariat avec l'IEO Limousin. Un temps d'échange s'est déroulé en juin entre la compagnie, l'IEO et les PNR Périgord-Limousin et Millevaches pour une présentation du projet et une sollicitation d'accompagnement.

La compagnie souhaite également créer son entre-sort en matériaux locaux se rapprochant au plus près de l'univers de Marcelle Delpastre. Les Parcs de Millevaches et Périgord-Limousin accompagneront les prises de contacts de la compagnie avec des artisans et producteurs locaux pouvant susciter l'intérêt de la compagnie en vue de la création du décor : laine, feutre, bois, broderie, vannerie...

Le PNR ML pourrait être coproducteur partenaire du spectacle notamment sur la conception de l'entre-sort afin de promouvoir l'univers de Marcelle Delpastre via l'ancrage territoriale des matériaux et savoir-faire œuvrant dans la création de l'entre-sort.

Le format de « *Marcelle à l'oreille* » peut être adapté à des lieux de culture tels que les bibliothèques ou des espaces de vie et de rencontre comme les marchés. Les représentations seront rattachées à des manifestations existantes.

Le budget prévisionnel total de cette création est de 36 400 € pour une sortie en 2025.

- **SCOP Sirventés, Monique Burg - Marcelle Delpastre, d'une langue à l'autre**

Monique Burg est une comédienne et conteuse qui travaille entre autre depuis plusieurs années sur l'œuvre de Marcelle Delpastre. Dans l'optique du centenaire en 2025, elle souhaite concevoir un spectacle de poésies, musiques et paysages sonores autour de l'œuvre et de la bibliographie de Marcelle Delpastre, *d'une langue à l'autre*, accompagné de François Dumeaux pour la mise en musique (violon).

Cette forme d'une heure peut se jouer en extérieur ou en intérieur et pourrait faire l'objet d'une représentation à l'été 2025 sur le site de la maison du Parc ou sur tout site naturel en lien avec l'histoire de Marcelle Delpastre (Chamberet, Surdoux, Saint-Gilles-les-Forêts...).

Budget prévisionnel imputable au PNR ML :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Coproduction Cie LILO	1 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine (50%)	2 700 €
Représentations	4 400 €	Autofinancement PNR (50%)	2 700 €
TOTAL	5 400 €	TOTAL	5 400 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de participer à la programmation du centenaire de la naissance de Marcelle Delpastre ;
- d'être coproducteur du spectacle *Marcelle à l'oreille* de la Cie LILO sur la partie création de décors ;

- de programmer 3 représentations *Marcelle à l'oreille* de la Cie LILO et 1 représentation de *Marcelle Delpastre d'une langue à l'autre* de la SCOP Sirventés ;
- de valider le plan de financement associé et le principe de fongibilité des dépenses entre chaque action ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de participer à la programmation du centenaire de la naissance de Marcelle Delpastre ;
- d'être coproducteur du spectacle *Marcelle à l'oreille* de la Cie LILO sur la partie création de décors ;
- de programmer 3 représentations *Marcelle à l'oreille* de la Cie LILO et 1 représentation de *Marcelle Delpastre d'une langue à l'autre* de la SCOP Sirventés ;
- de valider le plan de financement associé et le principe de fongibilité des dépenses entre chaque action ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	5	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		11	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 04/10/2024
Et qu'elle a été affichée le 04/10/2024

